



## SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE LA SARTHE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**du mardi 20 FEVRIER 2024 à 14 h 15**  
**à la Maison de quartier Edith Piaf salle n° 2**  
**49 rue de l'Esterel 72100 Le Mans**

### Ordre du jour :

1. Allocution du Président.
2. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 21 février 2023.
3. Rapport moral de la saison 2023.
4. Election de 2 vérificateurs aux comptes.
5. Rapport financier de l'année 2023.
6. Approbation des comptes 2023.
7. Projet de budget 2024.
8. Election du tiers renouvelable du Conseil d'Administration + nouvelle candidature au poste d'administrateur
9. Questions diverses (Elles doivent, par courrier ou mail, être adressées au Président au plus tard le 13 février).

### **1. Allocution du Président**

Chers adhérents de la Société Mycologique de la Sarthe,

Au nom des membres du bureau et du Conseil d'administration, je vous adresse mon cordial bonjour, également mes remerciements pour avoir pris un peu de votre précieux temps pour venir participer à la vie de votre association.

Avant d'ouvrir l'assemblée générale qui, comme d'habitude se terminera par le verre de l'amitié, je saisis l'occasion pour vous adresser quelques mots.

D'abord avez-vous tous signé la feuille de présence, et aussi récupéré votre ou vos bulletins de vote ? Oui ? Sinon voyez Alain CHALOT, notre secrétaire adjoint.

Egalement, c'est l'occasion de renouveler votre adhésion, Louis CRISCOLO est à votre disposition pour encaisser votre cotisation (à régler avant le 31 mars), il vous remettra le timbre millésimé 2024 à apposer sur votre carte membre.

Il me reste à excuser les adhérents qui n'ont pas pu se libérer, soit pour raison d'obligations professionnelles, familiales (vacances scolaires), aussi participations extra mycologiques telles championnat de scrabble, de billard français. Notre secrétaire, Yves Leroy, lui

coule des jours heureux à la clinique Rougemont, séjour 3 étoiles, entouré, dorloté par les infirmières, en attendant de retrouver la forme. Je lui souhaite ... nous lui souhaitons un bon et prompt rétablissement.

Je remercie les adhérents qui désireux de participer aux décisions prises lors de l'AG nous ont adressé procurations et votes par correspondance.

Voilà, tout est dit, je déclare l'assemblée générale 2024 ouverte.  
Que dire à propos de cette année 2023 ?

Du point de vue associatif, les indicateurs restent au vert.

L'équipe dirigeante est la même depuis plusieurs années, idem en ce qui concerne le conseil d'administration et élément rassurant je vois d'un bon œil l'arrivée d'un renfort valide notre collègue Dominique CHASLES ... si l'assemblée générale l'élit tout à l'heure.

Au 31 décembre dernier nous comptabilisons 62 cotisations pour un effectif de 99 adhérents, dont 54 renouvellements et 8 nouvelles adhésions. Déjà pour 2024 nous enregistrons 8 nouvelles entrées, les effectifs restent stables.

Concernant les finances, vous le constaterez tout à l'heure, l'exercice est presque à l'équilibre, la trésorerie reste largement pourvue bien que nous usions d'un montant de cotisation bien inférieur à ce qui se pratique dans les autres associations mycologiques, montant de 40 à 60 €. Malgré cela nous nous sommes attachés tout au long de la saison à partager une partie de cette trésorerie avec les adhérents qui ont participé aux activités que ce soit à l'occasion de l'après-midi vidéoconférence galette, de l'assemblée générale, des sorties avec pique-nique et apéritifs offerts, ou encore avec une participation exceptionnelle de 10 € par convive lors du repas de clôture de la saison mycologique. En participant aux activités de la SMS, on rembourse sa cotisation !

En évoquant les cotisations, j'ai une pensée pour notre collègue et ami Louis CRISCOLO qui en chaque début d'année se doit d'enregistrer une cinquantaine de renouvellements d'adhésions, de se déplacer à la banque pour déposer les chèques, d'éditer autant de reçus fiscaux et de les envoyer, de recenser les dons de frais à l'association et d'émettre de nouveaux reçus fiscaux. C'est un investissement en temps considérable qui doit se concentrer sur le premier trimestre puisqu'il est prévu dans le règlement intérieur que le renouvellement des adhésions doit se faire avant la date butée du 31 mars, ors chaque année des retardataires perturbent cette organisation et compliquent la tâche du trésorier. A la Société mycologique de France une pénalité de 7€ peut être appliquée si le renouvellement survient après le 1<sup>er</sup> mars, je suggère que nous fassions de même en proposant une pénalité de 5€, pénalité qui pourrait dissuader je l'espère les habitués retardataires de continuer à régler leur cotisation hors délai. Je souhaite recueillir à cet instant votre avis sur le sujet, en cas d'avis positif la question sera portée à l'ordre du jour du CA du 4 mars.

Par un vote à main levée, à l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention la proposition est acceptée.

Je souhaite, nous souhaitons la participation du plus grand nombre d'adhérents aux prises de décisions, l'assemblée générale en est le moment privilégié, tout un chacun ne peut être présent aussi lors de l'envoi de la convocation j'avais évoqué notre attente à cette participation en insistant sur la possibilité de donner pouvoir, procuration simplement par courrier, mail ou téléphone. J'attendais des retours nombreux, seuls 16 retours sont parvenus, nous sommes 38 présents, 103 personnes sont inscrites au fichier, ce qui laisse à penser qu'une petite cinquantaine d'entre elles ont été empêchées, ont oublié, se sont désintéressées, n'ont pas jugé utile de faire réponse ... on peut faire mieux.

Concernant 2024, le calendrier prévisionnel des activités adhérents sera disponible à la mi-mars, celui des activités SMS est déjà bien rempli, plusieurs entités : associations, office de tourisme, structure administratives se sont manifestées pour solliciter des accompagnements ... voire une exposition. Nous ne serons pas en mesure de répondre positivement à toutes les demandes.

Concernant les champignons, n'étant pas devin, je ne peux rien vous dire sur ce que sera la prochaine saison mycologique, je me contenterai tout à l'heure de présenter et commenter le bilan de la saison passée.

L'instant est venu de conclure cette entrée en matière, je terminerai par les habituels remerciements adressés à tous ceux d'entre vous qui à un moment ou à un autre, ont contribué à la réussite des activités de la Société Mycologique de la Sarthe, que ce soit en terme de logistique mais aussi en ce qui touche à la communication et à la gestion.

Merci pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2023**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **3. Rapport moral de la saison 2023**

### **1. ACTIVITÉS HORS TERRAIN**

#### **Vidéoconférence-galette**

Le 27 janvier, 40 adhérents ont participé à la traditionnelle vidéo-conférence galette.

#### **Assemblée générale**

Le 21 février s'est tenue l'assemblée générale de la SMS, 30 adhérents étaient présents dont 2 nouveaux membres. 11 procurations ou votes par correspondance ont été adressés, le nombre de votes s'est élevé à 41.

#### **Conseils d'administration**

Les 6 mars, 11 septembre et 4 décembre se sont tenus les 3 conseils d'administration.

#### **Bureau**

Les membres du bureau se sont réunis les 14 février et 2 novembre.

#### **Déplacement**

Le 30 septembre, 6 adhérents se sont déplacés à Bellême (61) lors de la tenue des Mycologiades internationales, cela a été l'occasion d'assister aux conférences, de visiter l'exposition et de rencontrer des sommités de la mycologie.

#### **Permanences**

Elles se sont tenues au siège social, chaque lundi, du 18 septembre au 13 novembre.

Le bilan, plutôt décevant, est comparable à ceux des années précédentes, très peu de personnes viennent faire contrôler leurs récoltes, seulement 3 visites dont une intéressante : champignons

identifiés à l'aide d'une application comme étant des pieds bleus alors qu'il s'agissait de cortinaires blanc-violets

### **Déjeuner de travail**

Conformément à l'avis favorable émis lors de l'assemblée générale 2023 et validé lors de la séance de conseil d'administration du 6 mars, les membres du bureau et leurs conjoints se sont réunis le 24 novembre à l'Auberge des Blés d'Or à l'occasion d'un déjeuner de travail.

### **Repas**

Le 10 décembre, toujours à Ruaudin, 40 adhérents ont répondu à l'invitation de la SMS à se retrouver lors du repas de clôture de la saison mycologique, participation en hausse par rapport à 2022 : 29 convives. Journée festive, conviviale : régal des papilles, animations, excellente ambiance, ce moment récréatif, de l'avis de tous a été dégusté sans modération.

## **2. ACTIVITÉS SUR LE TERRAIN**

### **Sorties**

7 sorties adhérents ont été organisées. Le nombre moyen de participants par sortie a été de 21 (mini 14, maxi 32) avec une récolte moyenne de 42 espèces par sortie.

2 sorties informelles ont eu lieu pendant la période des vacances les 19 juillet et 18 août en forêt de Bercé

4 ont été organisées en forêts domaniales par Générations mouvements : 1 à Bercé, 2 à Perseigne, 1 en Petite Charnie  
1 par l'office de tourisme de Mamers et du Saosnois à Perseigne  
1 à Bercé, par le Musée du bois, Carnuta de Jupilles.

Pour chacune de ces sorties la SMS est intervenue en tant que prestataire. La récolte moyenne a été de 40 espèces par sortie.

La sortie publique qui devait avoir lieu à l'Arche de la nature le 4/11, a été annulée pour cause de mauvaise météo (tempête)

### **Arche de la nature**

La fête de la forêt et de la randonnée s'est déroulée le 15 octobre.

La SMS tenait un stand et malgré la sécheresse, 61 espèces ont été exposées. 9 adhérents ont contribué à la réussite de cette journée.

A signaler que cette manifestation attire toujours de très nombreux visiteurs, plusieurs centaines.

## **3. AUTRES ACTIVITÉS**

### **CFA-CCI Le Mans**

Sollicitation de la responsable formation du CFA de la CCI Le Mans : demande de formation mycologique à l'intention de 2 groupes de 25 et 26 étudiants en 2ème année de préparateur en pharmacie. Ce diplôme, DEUST pharmacie, piloté par l'université d'Angers est une nouveauté, 12 heures de formation terrain, salle et examen pour chaque groupe, soit 24 heures pour les deux. Le Président a accepté de répondre positivement à la demande, tout en refusant de prendre à sa charge la totalité des cours, seuls 1h30 de terrain et 2h30 heures en salle ont été dispensées les 7

et 12 décembre, soit 8 heures pour les 2 groupes. Etant pris au dépourvu aucun dédommagement n'a été demandé.

### **Formation pharmaciens**

Demande de la Nouvelle pharmacie de la Chartre sur le Loir, accompagnement de 6 pharmaciens le dimanche matin 29 octobre en forêt de Bercé.

### **Tournage vidéo**

Sollicitation de la société CONSEQUENCES : [www.consequences-france.org](http://www.consequences-france.org) tournage en forêt de Bercé du 16 novembre, sujet : influence du changement climatique sur la fonge.

Pour voir la vidéo suivre le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=B-2vQnMtYSI>

## **4. BILAN MYCOLOGIQUE**

Les enregistrements lors des sorties programmées sont de 491 pour 672 en 2022, ceux hors sorties (récoltes individuelles + visiteurs lundi etc...) sont de 492 (327 en 2022). Le total des enregistrements est de 983 contre 999 en 2022.

Le nombre total d'espèces enregistrées est de 325 contre 333 en 2022, se répartissant en 213 espèces récoltées lors des sorties et 112 espèces hors sorties.

A titre de comparaison, en 2022, le nombre des espèces enregistrées lors des sorties était de 241 et celui noté hors sorties était de 92.

*Concernant le nombre d'enregistrements, en 2022, il avait été noté une baisse de 10 % des enregistrements par rapport à 2019 et 2021(330-340 espèces) sans que cela ait une incidence sur le nombre d'espèces récoltées, par contre, on observe une légère baisse des espèces récoltées pour 2023.*

### **Analyse des récoltes**

Les espèces comestibles les plus récoltées sont le bolet à pied rouge, *Boletus erythropus* (13 enregistrements), la grande coulemelle, *Macrolepiota procera* (13 enregistrements), le meunier *Clitopilus prunulus* (12 enregistrements), l'amanite rougissante, *Amanita rubescens* (10 enregistrements).

*A titre de comparaison en 2022, les espèces comestibles les plus récoltées étaient *Amanita rubescens* (16 enregistrements), *Bolet bai*, *Xerocomus badius* (14 enregistrements), Cèpe de Bordeaux, *Boletus edulis* (13 enregistrements), fausse girolle, *Hygrophoropsis aurantiaca* 12 enregistrements*

Pour 2023, les espèces mortelles ou toxiques enregistrées sont l'amanite phalloïde, *Amanita phalloïdes* (11 enregistrements), , le paxille enroulé, *Paxillus involutus* (8 enregistrements), l'amanite vireuse, *Amanita virosa* (7 enregistrements), le groupe petites lépiotes mortelles, la lépiote de Jossierand, *Lepiota subincarnata*, et la lépiote lilas, *Lepiota lilacea* (7 enregistrements), la galère marginée, *Galerina marginata* (1 enregistrement), l'amanite tue-mouche, *Amanita muscaria* (7 enregistrements), l'amanite panthère, *Amanita pantherina* 6 enregistrements), groupe de la mycène pure, *Mycena pura* (*pelianthina*, *pura*, *rosea*) (10 enregistrements), le clitocybe de l'olivier, *Omphalotus illudens* (3 enregistrements), la lépiote vénéneuse, *Chlorophyllum brunneum* (4 enregistrements), l'agaric jaunissant, *Agaricus xanthodermus* (11 enregistrements), le gymnopile pénétrant, *Gymnopilus penetrans* (4 enregistrements).

## Analyse par groupe d'espèces

Genre	Nombre enregistrements	Pourcentage
<b>GROUPE BOLETUS</b>	<b>116</b>	<b>11,8</b>
Boletus	52 dont comestibles : 13 erythropus, 9 edulis, 8 aereus, 4 aestivalis	<b>5,3</b>
Xerocomus	27 dont comestibles = 9 badius	<b>2,7</b>
Leccinum	11 dont comestibles = 8 quercinum (bolet orangé)	<b>1,1</b>
Suillus	11 dont comestibles = 1 luteus (nonnette voilée)	<b>1,1</b>
Tylopilus	6 Bolet fiel	<b>0,6</b>
Gyroporus	5 castaneus	<b>0,5</b>
<b>RUSSULA</b>	<b>105</b> dont comestibles charbonnière 8 : vesca 6 et virescens 5	<b>10,8</b>
<b>AMANITA</b>	<b>93</b> dont comestibles : 10 Amanita rubescens dont mortelles phalloïdes 11, virosa 7	<b>9,5</b>
<b>LACTARIUS</b>	<b>40</b> dont comestibles : 4 deliciosus	<b>4,1</b>
<b>GYMNOPIUS</b>	<b>36</b>	<b>3,8</b>
<b>CORTINAIRES</b>	<b>31</b>	<b>3,2</b>
<b>AGARICS</b>	<b>24</b> dont comestibles campestris 4, syvicola 2 dont Toxiques 11 xanthoderma	<b>2,5</b>
<b>MACROLEPIOTA CHLOROPHYLLUM</b>	<b>18</b> dont comestibles : 13 procera dont toxiques : 4 brunneum	<b>1,8</b>
<b>PLUTEES</b>	<b>14</b>	<b>1,4</b>
<b>CLITOPILUS</b>	<b>12</b> comestibles, prunulus	<b>1,2</b>
<b>HYDNUM (pied de mouton)</b>	<b>11</b> comestibles, dont comestibles : 9 repandum et 2 rufescens	<b>1,1</b>
<b>PAXILLES</b>	<b>11</b>	<b>1,1</b>
<b>TRICHOLOMA</b>	<b>10</b> dont comestibles : 4 scalpturatum et 1 colombetta	<b>1</b>
<b>PSATHYRELLA</b>	<b>8</b>	<b>0,8</b>
<b>LACCARIA</b>	<b>7</b> amethystina	<b>0,7</b>
<b>HYGROPHOROPSIS AURANTIACA</b>	<b>4</b>	<b>0,4</b>

**Conclusion** : le groupe russules + lactaires représente 14,8 % des récoltes, les bolets 11,8 % et les amanites environ 9,5 %.

Par rapport à 2022, on note une augmentation du pourcentage des récoltes pour le groupe des bolets et des hydnes, une baisse pour celui des fausses girolles et des laccaires (pour ces derniers, les *Laccaria laccata* et *Laccaria affinis* n'ont pas été notés, ces espèces sont proches et on doit avoir recours à la microscopie pour les départager). Par ailleurs, il est noté une baisse régulière des récoltes des tricholomes. Ainsi, en 2021 les tricholomes représentaient 2,2 % des récoltes contre 1,2 % en 2022 et 1 % en 2023.

### **Espèces peu fréquentes jusqu'alors mais semblent en expansion**

*Omphalotus illudens* (toxique)

*Amanita caesarea* (amanite des césars} (comestible)

*Clathrus archeri* (clathre d'archer}

*Collybia luxurians* (collybie luxuriante)

### **Espèces rares**

*Tricholomopsis decora*

*Leratiomyces ceres* découvert en Sarthe en 2020 et revu en 2023.

*Hymenopellis radicata* forme blanche récoltée en forêt de Bercé.

## **4. Elections de 2 vérificateurs aux comptes**

Mmes. Mathilde GUENY et Annie VIVET, vérificatrices en poste depuis de longues années, quelles soient remerciées pour leur fidélité, ayant manifesté leur désir de quitter leur fonction, il tient lieu de procéder à l'élection de 2 remplaçants.

Nous enregistrons la candidature de Mme. Odile LE BARS et celle de M. Dominique CLERMIDY, l'assemblée générale par un vote à main levée, à l'unanimité, les élit dans la fonction.

## 5. Rapport financier

COMPTABILITE SOCIETE MYCOLOGIQUE DE LA SARTHE				
EXERCICE 2023				
RECETTES			DEPENSES	
Subventions	municipale	0,00 €	Charges locatives	120,47 €
	département	0,00 €	Cotisations	183,00 €
	autres	0,00 €	Assurance	174,40 €
Cotisations		1175,00 €	Publication	0,00 €
			Impression	0,00 €
Collectes	sorties	0,00 €	Envoi	0,00 €
	expo	0,00 €	Matériel	66,93 €
Dons	militants	7665,21 €		200,48€
	Assoc.	787,20 €	Déplacements	7665,21 €
	autres	0,00 €		0,00 €
Autres prod.	Vente	22,00 €	Courrier / Télécommunications	0,00 €
	Prestations	0,00 €	Papeterie / Bureau	52,30 €
Produits finan.		246,81€	Frais bancaires	78,96 €
			Frais de réception (AG / repas)	1444,24 €
			Exposition	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9874,22 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9985,96 €</b>
			<b>SOLDE</b>	<b>-111,77€</b>

BILAN 2023			
ACTIF		PASSIF	
Compte-chèques	797,27 €	Bilan 2022	9617,83 €
		Résultat 2023	<b>-111,77€</b>
Livret Epargne	8708,79 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9506,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9506,06€</b>
<b>Mme. Odile LE BARS</b>		<b>M. Dominique CLERMIDY</b>	

## 6. Approbation des comptes 2023

Les vérificateurs aux comptes, Mme. Odile LE BARS et M. Dominique CLERMIDY déclarent qu'elles n'ont relevé aucune anomalie, que la présentation comptable est en tous points fidèle à la liste des pièces examinées et que la présentation comptable n'appelle aucun commentaire de leur part, et justifie leur demande de quitus aux trésoriers.

Par un vote à main levée, le rapport financier a été adopté à l'unanimité



## 7. Budget prévisionnel 2024

BUDGET PREVISIONNEL SMS 2024					
RECETTES			DEPENSES		
Subventions	municipale	0,00 €	Charges locatives		140,00 €
	départementale	0,00 €	Cotisations		200,00 €
	autres	0,00 €	Assurance		200,00 €
Cotisations		1100,00 €	Publication	impression	
				envoi	
Collectes	sorties	100,00 €	Matériel	Livres	300,00 €
	expo	0,00 €		Autre	480,00 €
Dons	militants	7000,00 €	Déplacements		7000,00 €
	Assoc.	700,00 €		Autres	
	autres	0,00 €	Courrier / Télécommunication		30,00 €
Autres	Vente	0,00 €	Papeterie / Bureau		100,00 €
	Prestations	300,00 €	Frais bancaires		100,00 €
			Frais de réception (AG / Repas)		900,00 €
			Exposition		0,00 €
Produits financiers		250,00 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9450,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9450,00 €</b>

Par un vote à main levée, le budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité.

## 7. Election du tiers renouvelable

Tiers sortant :

Année 2024

Nicole MEIGNANT	Josette ALASSCEUR	Alain CHALOT
Alain FLOQUART		

Bulletin de vote 2024 : Une nouvelle candidature est déclarée, celle de M. Dominique CHASLES.

Nicole MEIGNANT	Josette ALASSCEUR	Alain CHALOT
Alain FLOQUART	Dominique CHASLES	

38 membres ont émarginé la feuille de présence, 12 ont donné des pouvoirs, 4 votes par correspondance

Nombre de votes : 54

Suffrages exprimés : 54

Ont obtenu :

Nicole MEIGNANT 54 voix	Josette ALASSCEUR 54 voix	Alain CHALOT 54 voix
Alain FLOQUART 54 voix	Dominique CHASLES 54 voix	

Les 4 candidats sont reconduits aux postes d'administrateurs, Dominique CHASLES est élu.

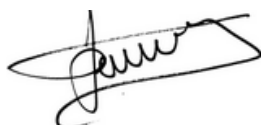
## 8. Questions diverses

Aucune question n'ayant été transmise au Président en temps opportun, toute question qui suivrait pourra faire l'objet d'un débat mais non d'un vote ou d'une prise de décision de l'assemblée générale.

- Mme. GUENY demande si un déplacement est prévu à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale de la FAMO les 23 et 24 mars prochain à Piriac sur Mer (44) ?
- Réponse du Président : Les 3 délégués de la SMS ne se déplacent plus lors de la tenue des AG FAMO depuis 2020 pour des raisons qui ont été explicitées maintes fois lors des CA précédents.
- M. J-C. GRAVIER (administrateur) se manifeste pour informer qu'il est intéressé pour participer à la prochaine AG.
- Le Président lui rappelle qu'il n'a pas la qualité de délégué, de par ce fait il n'a pas compétence pour représenter la Sarthe, et lui demande d'où vient sa soudaine motivation pour participer à cet évènement mais précise qu'à titre personnel il a toute latitude pour se déplacer.
- Réponse : Pour aller voir et faire plaisir à Mathilde et qu'à cette occasion le CA pourrait nous donner délégation.
- Réponse du Président : Lors de la tenue du 1<sup>er</sup> CA de chaque année le sujet est à l'ordre du jour, il le sera de nouveau le 4 mars prochain, M. GRAVIER vous aurez comme à l'habitude la possibilité de vous exprimer sur un sujet qui sera soumis au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

Le 21 février 2024



Le Président  
André FEVRIER



Le secrétaire adjoint  
Alain CHALOT

**Siège social : Maison de l'Eau Porte n° 4 51 rue de l'Esterel 72100 LE MANS**

<https://societemycologiquedelasarthe.jimdo.com/>